



# Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 187 DE LA DRIAIF ÎLE-DE-FRANCE • JUIL 2025

## Actualité technique

En haut à gauche :  
Champ de colza  
en Île-de-France ©  
DRIAIF-SRAL

En haut à droite :  
Parc Caillebotte à  
Yerres © DRIAIF-  
SRAL

### PREMIERE DETECTION DU SCARABEE JAPONAIS EN FRANCE

Dans le cadre de la surveillance officielle réalisée chaque année, des pièges visant à détecter la présence du scarabée japonais, *Popillia japonica*, sont mis en place dans chaque région à partir de début juin.

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Grand-Est, a annoncé que les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2025, deux spécimens avaient été capturés dans des pièges situés à Mulhouse (à la gare de marchandise) et à Saint-Hippolyte (sur une aire d'autoroute) dans le Haut-Rhin. Il s'agit de la première détection en France de cet insecte, déjà présent massivement dans le nord de l'Italie et en Suisse. Un foyer avait notamment été détecté à Bâle en 2024 à quelques kilomètres de la frontière française.

Pour rappel, le scarabée japonais est susceptible de s'attaquer à de nombreuses plantes hôtes (vignes, maïs, gazons, arbres fruitiers, arbres et arbustes, plantes ornementales, etc.) et d'occasionner des dégâts importants. La réglementation européenne le classe comme « organisme de quarantaine prioritaire » : il doit faire l'objet de mesures de surveillance et, le cas échéant, de lutte.

Les conditions dans lesquelles les deux individus ont été capturés laissent supposer qu'il s'agit d'une interception, c'est-à-dire des individus « auto-stoppeurs » qui se seraient déplacés via le transport humain (train, camion, voiture). Une surveillance renforcée par piégeage et examens visuels est d'ores et déjà mise en place dans les deux secteurs de capture afin de vérifier l'absence d'autres spécimens.

Pour l'Île-de-France, 14 pièges sont installés par le Service régional de l'alimentation et Fredon, à proximité des aéroports, du marché de Rungis et d'aires des autoroutes A4, A5 et A6 en lien avec les pays voisins infestés.



En cas de suspicion de cet insecte, le capturer (en relevant bien le lieu de découverte), le tuer au congélateur et contactez rapidement le Service régional de l'alimentation :

[sante-des-vegetaux-sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:sante-des-vegetaux-sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr)

## RAVAGEURS D'AUTOMNE DU COLZA

Le 26 juin, Terres Inovia a organisé en visio-conférence un nouveau comité régional Île-de-France, Normandie et Hauts-de-France du projet Adaptacol2. Il s'agit pour rappel d'un des 11 projets du plan d'action sortie du phosmet, soutenu par les pouvoirs publics et la filière colza, associant des partenaires de la recherche publique, privée et du développement. Il vise à identifier et déployer des stratégies alternatives opérationnelles pour réduire les impacts des ravageurs d'automne (altises et charançon du bourgeon terminal) du colza.

La campagne 2024/25, d'après les données des réseaux d'épidémiosurveillance, a vu des attaques plutôt faibles à modérées des ravageurs concernés et ne remet pas en cause les enseignements des deux années précédentes. La synthèse montre toujours que la relation nombre de larves / plante en entrée d'hiver et les dégâts (pourcentage de plantes buissonnantes à la reprise) est bonne dans 75 % des cas. Dans 5 % des situations, nous avons une infestation faible mais des symptômes fréquents alors que dans 20 % des cas c'est l'inverse.



Au niveau variétal, KWS Feliciano présente toujours de faibles niveaux d'infestation et peu de symptômes, sans être la variété avec la meilleure vigueur au démarrage ou à l'automne. Plus la biomasse est forte et la floraison précoce, moins il y a de plantes avec symptômes. Les essais variétés ne mettent pas ou très peu de relation entre le nombre de larves par plante et le rendement. Il y a un peu plus de relation entre symptômes et rendement (- 1q/ha par tranche de 10 % de pieds touchés).



Trois campagnes d'expérimentation de Terres Inovia et ses partenaires (photo DRIAAF-SRAL)

Les mélanges de deux variétés, dont une dite piège à altises, ne présentent pas d'intérêt pour réduire les dégâts et l'impact sur le rendement. Pour ceux avec 3 variétés à caractéristiques contrastées, les dégâts observés et le rendement du mélange sont proches de la moyenne des variétés conduites en solo. Il n'y a pas de véritable plus-value.

Les essais insecticides 2024/25 ont eu des infestations faibles et n'ont pas permis d'acquérir de nouvelles références sur les solutions de biocontrôle intéressantes (sels d'acides gras, soufre) identifiées les années précédentes. Pour les solutions chimiques, le cyantraniliprole est la seule solution lorsqu'une résistance forte des altises aux pyrèthréinoïdes est généralisée. Il donne également des résultats intéressants sur charançon du bourgeon. Sa dérogation devrait être reconduite cet automne et étendue à de nouveaux départements dans l'ouest de la France, en attendant une possible autorisation de mise sur le marché en 2026.

Dans l'optique d'obtenir des colzas robustes avant l'hiver, il n'y a pas d'intérêt démontré des biostimulants sur l'azote mobilisé, les biomasses et le rendement. En revanche, l'apport d'azote (30 unités) au semis ou plus tard (de 4 feuilles au 15/10), selon la réglementation régionale, apporte un gain moyen de biomasse de 500 g/m<sup>2</sup>.

Des solutions à l'échelle de la parcelle et du paysage sont également testées comme les intercultures pièges avec du radis chinois (peuplement visé 15 pieds/m<sup>2</sup>). Au total sur 3 ans, 44 couples parcelle de colza / parcelle avec une interculture ont pu être analysés précisément.

- dans 43 % des cas, le radis est efficace en détournant une partie des altises,
- dans 45 %, le radis est efficace avec une plus forte infestation larvaire.

La densité, la surface et la distance du radis au colza sont des points clés pour la réussite de la technique, qui sera optimisée si elle se gère à l'échelle territoriale. Si il y a présence de repousses de céréales, le radis est moins attractif. La destruction du radis et des larves d'altises est réalisée par broyage ou désherbage en entrée hiver (90 % efficacité) ou par le gel (75 %).



Intérêt du radis chinois dans un mélange d'interculture (photo Terres Inovia)

Dans le cadre du projet Ctrl-Alt, conduit par l'INRAE, le semis de plantes attractives (radis chinois et navette) a été effectué dans les traces de roues du tracteur dans le colza lui-même. L'attractivité des deux plantes, et surtout de la navette, a été observée tant pour le nombre de piqûres sur plante que sur le nombre de larves d'altise.

Un colloque final de restitution de l'ensemble des projets conduits dans le plan d'action sortie du phosmet aura lieu au printemps 2026.

## INFOS DIVERS ORGANISMES NUISIBLES

### **Rouille noire du blé**

Arvalis et l'INRAE invitent les producteurs de céréales à répondre à une nouvelle enquête sur la rouille noire. Les symptômes de la rouille noire du blé (*Puccinia graminis*) se manifestent par des pustules brun-rougeâtres sur les tiges, qui évoluent en stries noires d'aspect déchiré et rugueux.

En 2024, une campagne de collecte d'échantillons de céréales atteintes par la rouille noire avait été menée avec des détections dans 5 régions : Île-de-France, Centre - Val-de-Loire, Bourgogne, Auvergne et Nouvelle-Aquitaine.



Rouille noire en 2022 (photo Soufflet)

L'enquête avait confirmé la présence des deux principales races déjà identifiées au niveau européen : les clades IV-F et IV-B. Une 3<sup>ème</sup> race, dite « sicilienne », avait été pour la première fois moléculairement identifiée dans le sud de la France. Elle représente toutefois une faible minorité des échantillons (3 %), et n'a été détectée qu'en un seul site.

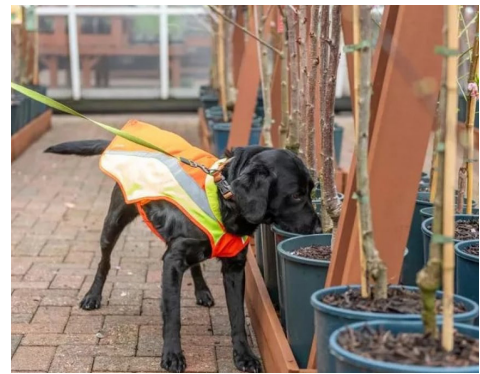
Depuis 2021, la rouille noire est signalée chaque année en France en fin de cycle. Bien que sporadiques, ces signalements indiquent un risque de réémergence, renforcé par le changement climatique. Dans ce contexte, les partenaires du projet FSOV Rouille-Noire\_2.0 appellent à répondre à l'enquête 2025. Un formulaire en ligne permet de faire remonter vos observations de terrain, y compris s'il n'y a pas eu signe de rouille noire.

[lien enquête](#)

### **Surveillance *Phytophthora ramorum* avec un chien**

Nous connaissons déjà la brigade canine suisse capable de détecter les arbres infectés de capricornes asiatiques et qui intervient régulièrement sur les foyers français de cet organisme nuisible. Les anglais viennent de dresser un chien renifleur pour la détection de *Phytophthora ramorum*. Ce champignon peut causer des dommages importants à plus de 150 espèces végétales, avec notamment une mortalité importante sur les mélèzes.

Des experts ont appris à Ivor, un croisé cocker spaniel-labrador de six ans, à identifier le pathogène, avec un taux de réussite de 89 % à la première détection.



(source : Forest Research & Canine Assisted Pest Eradication / MyLondon)

### **Dépérissement des charmes**

La maladie responsable du dépérissement des charmes (*Cryphonectria carpinicola*), déjà identifiée dans d'autres pays européens (voir lettre d'octobre 2024) est présente en France. En juin 2024, et précédemment en 2021, le champignon a été détecté dans deux peuplements forestiers en région Bourgogne-Franche-Comté sur des branches et des troncs de *Carpinus betulus*. Sur les deux sites, le pathogène a été trouvé dans des peuplements de charmes stressés par la sécheresse, ce qui confirme qu'il se comporte plutôt comme un pathogène de faiblesse et ne semble pas être un pathogène primaire. Les deux peuplements infestés comptaient 5 à 10 % de charmes morts ou en dépérissement sévère (c'est-à-dire avec plus de 50 % de branches mortes).



## AUTORISATIONS – RETRAITS – DEROGATIONS

L'ANSES a annoncé les délais de retrait pour les produits à base de l'herbicide **flufénacét**, suite au non-renouvellement de l'approbation de la molécule, voté à l'échelle européenne en mars 2025 :

- distribution possible jusqu'au 10 juin 2026,
  - utilisation possible jusqu'au 10 décembre 2026,
- soit encore deux campagnes possibles à l'automne sur les céréales.

Le tableau ci-dessous liste les nouvelles dérogations 120 jours depuis la dernière lettre.

| Culture(s) concernée(s)                                                         | Organisme nuisible / effet recherché | Nom du PPP   | Substance active               | Echéance   |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------|--------------------------------|------------|
| noisetier                                                                       | punaise                              | MANDARIN PRO | Esfenvalérate                  | 12/11/2025 |
| basilic                                                                         | milidiou                             | ORONDIS VIP  | Oxathiapiprolin et métalaxyl-M | 13/11/2025 |
| Maïs popcorn et Sorgho                                                          | chenilles phytophages                | CORAGEN      | Chlorantraniliprole            | 07/11/2025 |
| fines herbes sous abri                                                          | chenilles phytophages                | ALTACOR      | Chlorantraniliprole            | 02/11/2025 |
| haricot vert, chou-fleur, brocoli, choux pommés, épinard, blette en plein champ | chenilles phytophages                | ALTACOR      | Chlorantraniliprole            | 02/11/2025 |
| Tomate, aubergine, poivron sous abri                                            | acariens                             | KANEMITE     | Acéquinocyl                    | 02/11/2025 |
| Luzerne pour désydratation en 1ère année                                        | désherbage                           | ONYX         | Pyridate                       | 30/10/2025 |
| noyer, olivier                                                                  | mouches des fruits                   | SYNEIS APPAT | Spinosad                       | 24/10/2025 |
| prunier-myrtille-groseille                                                      | mouche <i>Drosophila suzukii</i>     | EXIREL       | Cyantraniliprole               | 22/10/2025 |

## ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le règlement européen 2025/1422 du 17 juillet 2025 (JOUE du 18/07/2025) met à jour la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne en ajoutant 8 nouvelles espèces végétales à la liste existante d'une quarantaine d'espèces.

Voici les végétaux concernés :

- Acacia noir (*Acacia mearnsii*).
- Crassule de Helms (*Crassula helmsii*).
- Mûrier à papier (*Broussonetia papyrifera*).
- Renouée de Bohême (*Reynoutria bohemica*).
- Renouée de Sakhaline (*Reynoutria sachalinensis*).
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*).
- Sénéçon grimpant (*Delairea odorata*).
- Zostère japonaise (*Nanozostera japonica*).

A noter que la Crassule de Helms était déjà réglementée en France (interdiction d'introduction, de commercialisation et de dissémination).



La renouée du Japon reconnue EEE  
(Photo DRIAAF-SRAL)

## DISTANCE DE SECURITE

La liste des produits concernés par la distance de sécurité incompressible de 20 mètres établie dans le cadre de l'arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques vient d'être actualisée.

[consulter la liste](#)

## APPEL A PROJETS TERRITORIALISATION ECOPHYTO

La DRIAAF lance pour la première fois un appel à projets régional d'accompagnement à la territorialisation de la stratégie Écophyto 2030. Il vise à soutenir des initiatives locales d'intérêt collectif pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Les projets attendus doivent s'inscrire dans les priorités de la stratégie Écophyto 2030 et de la planification écologique.

La DRIAAF souhaite promouvoir des initiatives multi-partenariales qui intègrent les dynamiques locales et favorisent une communication et une diffusion efficace des résultats. Cette année, la priorité est mise sur les alternatives afin de lutter contre les ravageurs et les adventices.

Les dossiers complets doivent être déposés avant le 30 septembre 2025.

[\*Pour voir l'appel à projets \(à partir du 1<sup>er</sup> août\)\*](#)

## PARSADA

Les travaux du Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) se poursuivent. Une nouvelle réunion du comité inter-filières, associant des représentants des filières (interprofessions et instituts techniques) et différents partenaires scientifiques et professionnels (INRAE, ANSES, CIRAD, Chambres d'agriculture France, etc.), s'est tenue le 22 juillet.

Huit nouveaux plans d'actions ont été validés à cette occasion, visant à lutter contre des menaces majeures pour les filières agricoles françaises :

- les insectes piqueurs-suceurs pour la filière horticulture,
- la gestion des sclérotinioses pour la filière fruits et légumes transformés,
- le mildiou pour la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM),
- le mildiou du houblon,
- les bioagresseurs de la canne à sucre pour la filière cultures ultra-marines,
- la gestion de l'enherbement et de fin de cycles en bananeraies,
- la lutte contre les maladies dans les cultures de diversification végétale pour la filière cultures ultra-marines,
- les ravageurs pour la filière de production agriculture biologique.

Ces huit plans d'action s'ajoutent aux cinq plans d'action validés le 21 mai dernier au titre de la vague 2 du PARSADA, et aux quinze premiers plans d'action de la vague 1, initiée à la fin 2023, portant le nombre total de plans d'action à 28. En 2024, ce sont 143 millions d'euros au titre du PARSADA qui ont été engagés pour la recherche d'alternatives. Cinquante projets ont été déposés, parmi lesquels 32 ont été retenus à date et financés dans le cadre des 15 premiers plans d'action. En 2025, 50 millions d'euros ont de nouveau été dédiés au PARSADA.

# SIGNAL ESPÈCES

## **Vous êtes invités à participer au défi de l'été dans Signal-Espèces !**

FREDON Ile de France, en partenariat avec la DRIAAF, a lancé Signal-Espèces, une web-application pour la surveillance participative des espèces ou des maladies susceptibles d'impacter la santé des végétaux, la biodiversité ou la santé humaine.

Jusqu'au 31 août, nous vous invitons à participer au défi de l'été de Signal-Espèces !  
L'objectif ? Repérer un maximum de pyrales du buis ! Chenille ou papillon, tout est permis.

Signalez sur ce lien :

[www.signal-especes.fr](http://www.signal-especes.fr)

Votre participation à ce défi nous permettra de mieux cerner la présence de l'espèce et donc de participer à la sauvegarde des buis franciliens.

Vos signalements et vos retours d'expériences nous permettront également d'améliorer l'application, alors aidez-nous à vous aider !

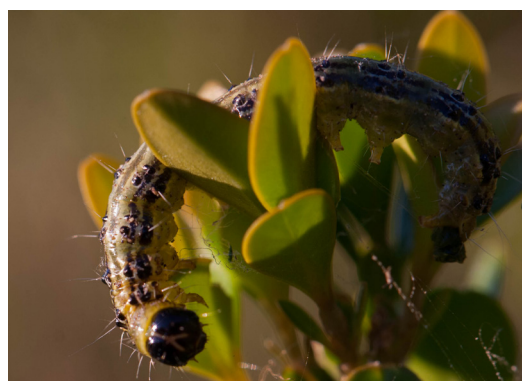
Rendez-vous en septembre avec la ou le gagnant-e !

Pour en savoir plus sur le projet :

<https://www.fredonidf.fr/actualites/signal-especes>

Enfin, n'hésitez pas à partager cette information dans vos réseaux : nous comptons sur les professionnels et les amateurs pour construire ensemble cette surveillance collective.

Merci pour votre engagement !



(Photo DRIAAF-SRAL)